

FLASH INFO N° 2020/07/02



**PRIMO ATTRIBUTION 2020/2021  
ESPECE SANGLIER**

## Contexte et références

**Arrêté préfectoral du 25 Mai 2020 - Fixant le nombre minimum et maximum d'animaux à prélever pour les espèces sanglier, chevreuils et cerfs pour le département de la Meuse.**

**Réunion des comités techniques locaux du 12 au 17 Juin 2020**

\*\*\*\*\*

Nous venons de traverser une période compliquée, liée à une crise sanitaire sans précédent, qui n'est d'ailleurs pas terminée. Cette crise a évidemment impacté le monde de la chasse, et le fonctionnement de la fédération départementale.

Dans ce contexte dégradé, les Comités Techniques Locaux se sont tenus dans le courant du mois de Juin, afin de proposer des plans de chasse placés désormais sous la responsabilité de la fédération. Les attributions proposées dans le cadre de ces plans de chasse, ont été soumises à la consultation de nos partenaires institutionnels (Chambre d'agriculture, CRPF, ONF, COFOR), comme le prévoit la loi.

Or il est apparu que l'hypothèse de travail retenue pendant les travaux des CTL, ne pourrait permettre la réalisation des minimas (25124 animaux) **à prélever**, plus particulièrement sur l'espèce Sangliers, qui concentre toutes les tensions actuelles avec le monde agricole, forestier, mettant en grande difficulté financière la fédération et menaçant directement l'avenir de la chasse en Meuse.

Par conséquent, il a été proposé au conseil d'administration, dans le cadre d'un échange avec le préfet de département, que la première attribution (initialement de 22120 animaux), soit réévaluée, en prenant en compte l'état des dégâts constatés notamment sur les semis de maïs, très conséquents cette année, et révélés par une cartographie actualisée de manière hebdomadaire.

Ce sont ces secteurs générateurs de dégâts qui ont été ciblés prioritairement, l'objectif étant de faire baisser les populations et mécaniquement le montant des dégâts devenu insupportable pour les chasseurs du département.

Par ailleurs des discussions et des travaux seront menés prochainement avec le préfet de département sur les espèces chevreuil et cerf, à propos desquels il nous faut conduire des analyses plus fines s'agissant de l'état des populations et du dimensionnement approprié des plans de chasse.

**Le Président  
Hervé VUILLAUME**